



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : CONTRAT DE CESSIION DU DROIT  
D'EXPLOITATION D'UN SPECTACLE INTITULE  
"CONTES DE LA LANDE ET DE LA BRUME"  
PAR L'ASSOCIATION LES SINGULIERS A LA  
MEDIATHEQUE DE COEUR DE VILLE LE  
SAMEDI 21 OCTOBRE 2022 A 20H**

**DÉCISION N° DM-21-377  
EN DATE DU 04 NOVEMBRE 2021**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la commande publique ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire;

**CONSIDÉRANT** la programmation des animations du réseau des bibliothèques destinées au public dans le cadre de la saison 2021-2022,

**CONSIDÉRANT** la proposition de spectacle de l'association Les Singuliers représentée par Madame Florence Pirot, en sa qualité de Présidente, dont le siège social est situé 49, Grande rue – 90300 SERMAMAGNY, le samedi 21 octobre 2022 à 20h00 dans la Médiathèque située à Cœur de Ville.

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec l'association Les Singuliers représentée par Madame Florence Pirot, en sa qualité de Présidente, dont le siège social est situé 49, Grande rue – 90300 SERMAMAGNY, un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle intitulé « Contes de la lande et de la brume », le samedi 21 octobre 2022 à 20h00 dans la Médiathèque située à Cœur de Ville, dont le coût est fixé 1062,00 € TTC (mille soixante-deux euros) ;

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

**Signé**

**Annick VOISIN**

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20211104-lmc1H9023H1-AR Date de réception en Préfecture : 04/11/2021 Date de Publication : 04/11/2021
---